



Édition 2022 de l'enquête "Benchmark FAS"

« Les résultats de la onzième édition de l'enquête "Benchmark FAS" montrent un fort appétit des entreprises pour développer l'actionnariat salarié. Ils nous confortent dans la conviction que l'actionnariat salarié et le partage de la valeur constituent désormais un enjeu RSE de plus en plus compris dans les entreprises françaises. Les récentes mesures adoptées dans le cadre de la loi PACTE en faveur de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié ont encouragé cette dynamique. Toutefois, l'ampleur du pas à franchir pour atteindre l'objectif de 10% de détention par les salariés dans le capital des entreprises françaises suppose de nouvelles mesures plus fortes et ambitieuses à mettre en œuvre rapidement. »

Raymond SOUBIE, Président d'ALIXIO et Loïc DESMOUCEAUX, Président de la FAS.

Dans les locaux de Clifford Chance à Paris, en présence des entreprises ayant participé à l'enquête, Olivier Paon, Conseiller Fédéral et Directeur de l'enquête, Rodolphe Delacroix, Directeur de l'Actionnariat salarié d'Alixio, ont présenté et commenté les résultats de l'enquête 2022.

Anne Lemercier, Associée Clifford Chance, Ekaterina Zabussova, Avocate Clifford Chance, sont intervenues sur la mise en œuvre de l'Actionnariat salarié à l'international.

Les enseignements de l'enquête 2022 :

> L'actionnariat salarié se porte bien

- En France, plus de 50 % d'actionnaires salariés dans 55 % des entreprises participantes
- Une entreprise sur deux a lancé (ou prévoit de lancer) une opération d'actionnariat salarié en 2021/22

> Augmentation de l'internationalisation des offres

- A l'international, plus de 25 % d'actionnaires salariés dans 50 % des entreprises participantes

- Les taux de souscription moyens augmentent fortement par rapport aux années précédentes mais restent éloignés des taux constatés en France
- La mise en place d'un FCPE dans certains pays européens reste une difficulté pour les entreprises

> **La formule classique reste prédominante**

- La formule levier toujours minoritaire et stable
- 6 offres sur 10 sont accompagnées d'abondement de l'entreprise et 46% bénéficient de facilités de paiement (en baisse)

> **Le montant moyen de l'apport personnel en hausse (entre 1000 et 3000€)**

- En forte hausse : premier effet de la loi Pacte ?
- L'intéressement : première source d'alimentation en France

> **Le succès des offres réservées aux salariés tient avant tout à leur régularité, aux avantages consentis et à la communication**

- La fiscalité n'est plus considérée comme le seul levier pour développer l'actionnariat salarié

> **En matière de gouvernance, des premiers progrès constatés**

- 4 entreprises sur 10 ont un Administrateur Salarié-Actionnaire (ARSA)
- Mais seulement un sur deux siège dans un comité

> **Les plans d'attribution gratuite d'actions restent très sélectifs :**

- Les plans collectifs restent minoritaires et exceptionnels (19% du panel)

> **L'objectif du gouvernement d'avoir 10% d'actionnaires salariés en moyenne dans les entreprises françaises est largement approuvé par les participants**

[Téléchargez le communiqué de presse](#)
[et retrouvez l'ensemble des résultats de l'enquête.](#)

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les participants à l'enquête Benchmark actionnariat salarié 2022. Nous vous espérons toujours plus nombreux à l'édition 2023 !

Loïc Desmouceaux, Président de la FAS

Olivier Paon, Directeur du Benchmark et conseiller fédéral de la FAS.



A propos de la FAS :

La FAS (Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés) s'est fixée comme objectif, depuis plus de 25 ans, la promotion de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié dans les entreprises françaises cotées ou non, de toutes tailles et de tous secteurs.

La FAS représente les intérêts communs des 3,5 millions d'actionnaires salariés en France. Elle édite le Guide FAS de l'épargne et de l'actionnaire salarié et réalise le benchmark FAS des meilleures pratiques par les entreprises. Elle récompense chaque année les plus exemplaires à l'occasion du Grand Prix FAS de l'actionnariat salarié.

Contact : contact@fas.asso.fr

[Site internet](#)

[Guide FAS](#)

FAS – Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés
Service Vie Associative – Mairie de Suresnes - 7/9 rue du Mont Valérien - 92150 Suresnes